



**Conseil d'administration
du Programme
des Nations Unies
pour le développement
et du Fonds des
Nations Unies pour la
population**

Distr.
GÉNÉRALE

DP/1994/2
17 mars 1994
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Seconde session ordinaire de 1994
10-13 mai 1994, New York

RAPPORT SUR LA PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE
NEW YORK, 15-18 FÉVRIER 1994

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Paragraphe</u> s	<u>Page</u>
I. ORGANISATION DE LA SESSION	1 - 8	3
A. Ouverture de la séance	2 - 4	3
B. Élection du Bureau du Conseil d'administration	5 - 7	4
C. Adoption de l'ordre du jour	8	5
II. ORGANISATION DES TRAVAUX	9 - 27	5
A. Questions relatives aux sessions et au programme de travail pour 1994	10 - 16	5
B. Questions relatives aux méthodes de travail du Conseil d'administration	17 - 25	7
C. Règlement intérieur du Conseil d'administration	26 - 27	9
III. ÉDIFICATION D'UN NOUVEAU PNUD : AGENDA POUR LE CHANGEMENT	28 - 33	10
IV. ADMINISTRATEURS NATIONAUX SPÉCIALISTES DANS LE DOMAINE DU DÉVELOPPEMENT ET DU VIRUS DE L'IMMUNODÉFICIENCE HUMAINE	34 - 38	11
V. QUESTIONS DIVERSES	39	12

TABLE DES MATIÈRES (suite)

	<u>Annexe</u>	<u>Paragraphe</u> s	<u>Page</u>
I.	REGROUPEMENT DES QUESTIONS DEVANT ÊTRE EXAMINÉES À LA SECONDE SESSION ORDINAIRE, 10-13 MAI 1994		13
II.	REGROUPEMENT DES QUESTIONS DEVANT ÊTRE EXAMINÉES À LA SESSION ANNUELLE, 6-17 JUIN 1994		15
III.	REGROUPEMENT DES QUESTIONS DEVANT ÊTRE EXAMINÉES À LA TROISIÈME SESSION ORDINAIRE, PRÉVUE DU 6 AU 10 OCTOBRE 1994		18

I. ORGANISATION DE LA SESSION

1. Conformément à la résolution 48/162 de l'Assemblée générale, en date du 20 décembre 1993, le Conseil économique et social a, le 4 février 1994, élu les 36 membres suivants au Conseil d'administration du PNUD/FNUAP pour un mandat expirant le 31 décembre de l'année indiquée :

États d'Afrique : Cameroun (1994); Congo (1994); Gambie (1994); Lesotho (1994); Maroc (1996); Sierra Leone (1996); Somalie (1994); Soudan (1995).

États d'Asie : Bangladesh (1996); Chine (1994); Inde (1995); Pakistan (1996); Papouasie-Nouvelle-Guinée (1994); Philippines (1994); République de Corée (1995).

États d'Europe orientale : Bulgarie (1995); Fédération de Russie (1995); Pologne (1996); République slovaque (1994).

États d'Amérique latine et des Caraïbes : Argentine (1995); Cuba (1994); Pérou (1996); Trinité-et-Tobago (1996); Uruguay (1995).

États d'Europe occidentale et autres États : Allemagne (1994); Belgique (1996); Canada (1994); Danemark (1996); États-Unis d'Amérique (1995); France (1994); Italie (1995); Japon (1996); Norvège (1994); Nouvelle-Zélande (1995); Portugal (1996); Royaume-Uni (1995).

A. Ouverture de la séance

2. Le 15 février 1994, la première séance de la première session ordinaire du nouveau Conseil d'administration du PNUD/FNUAP a été déclarée ouverte par le dernier Président du Conseil d'administration, S. E. M. Rabah Hadid (Algérie). M. Hadid a félicité les 36 membres du Conseil d'administration nouvellement élus et a exprimé l'espoir que les États Membres qui n'avaient pas été élus au nouveau Conseil d'administration auraient la possibilité de rester étroitement associés aux travaux du Programme et du Conseil d'administration et seraient informés de toutes les activités auxquelles ils s'intéressaient.

3. L'Ambassadeur Hadid a rendu un vibrant hommage à l'Administrateur associé du PNUD, M. Luis María Gómez, qui avait démissionné le 15 février 1994. Il a exprimé sa profonde admiration pour les contributions exceptionnelles de M. Luis María Gómez au système des Nations Unies et au PNUD en particulier. L'Ambassadeur Hadid, comme les intervenants suivants, a loué l'Administrateur associé pour son dévouement, son intégrité, sa compétence, son efficacité, son attachement et sa loyauté, son intelligence, son expérience et, dernier point mais non le moindre, sa franchise et son inaltérable sens de l'humour.

4. Un membre a proposé au Conseil d'administration d'adopter une décision en hommage à l'Administrateur associé et le Conseil a adopté par acclamation la décision ci-après :

94/1. Hommage à M. Luis María Gómez, Administrateur associé du PNUD pendant la période 1990-1994

Le Conseil d'administration

Note avec regret que M. Luis María Gómez, Administrateur associé depuis 1990, a démissionné et le remercie très sincèrement pour la contribution exceptionnelle qu'il a apportée avec dévouement, efficacité et bonne humeur aux activités du Programme des Nations Unies pour le développement. Le Conseil d'administration forme des vœux de succès pour M. Luis María Gómez et sa famille dans leurs entreprises futures : Bonne chance Luis!

15 février 1994

B. Élection du Bureau du Conseil d'administration

5. Le Conseil d'administration a approuvé les deux propositions suivantes du Président :

a) En attendant que le processus de transformation soit achevé et qu'un nouveau règlement intérieur soit adopté, le règlement de l'ancien Conseil d'administration serait appliqué dans les cas où les dispositions de la résolution 48/162 de l'Assemblée générale se révéleraient insuffisantes.

b) Le Conseil d'administration élira un bureau composé d'un président et de quatre vice-présidents en tenant compte de la nécessité d'assurer une représentation géographique équitable. Conformément au principe établi de procéder, par roulement, à l'attribution de la présidence entre les différents groupes régionaux, le Président du Conseil d'administration pour 1994 sera élu parmi les membre du Conseil qui appartiennent au Groupe des États d'Asie.

Le Conseil d'administration a élu par acclamation le Bureau ci-après pour 1994 :

Président : S. E. M. Mohammad Hamid Ansari (Inde)

Vice-président : S. E. M. Valentin Dobrev (Bulgarie)

Vice-Président : M. R. Carlos Sersale di Cerisano (Argentine)

Vice-président : M. Momodou Kebba Jallow (Gambie)

Vice-Président : Mme Elisabeth Jacobsen (Norvège)

6. Le Président du Conseil d'administration nouvellement élu, l'Ambassadeur Ansari, s'est déclaré résolu à élaborer un nouvel ensemble de règles devant régir le fonctionnement futur du Conseil d'administration, fondé sur la résolution 48/162 de l'Assemblée générale, afin que le Conseil soit efficace et utile. L'Administrateur du PNUD et la Directrice exécutive du FNUAP ont exprimé la même détermination dans leurs observations liminaires.

/...

7. La Directrice exécutive du FNUAP s'est référée au projet de programme d'action pour la conférence internationale sur la population et le développement, qui doit se tenir au Caire du 5 au 13 septembre 1994. La Conférence ferait connaître ses vues à l'Assemblée générale concernant la nécessité de doter le FNUAP d'un Conseil d'administration distinct. La Directrice exécutive a par ailleurs indiqué que le Fonds n'avait pas de position rigide quant à la répartition des questions inscrites à l'ordre du jour entre la session annuelle et les sessions ordinaires du Conseil d'administration en 1994.

C. Adoption de l'ordre du jour

8. Le Conseil d'administration a adopté pour la session l'ordre du jour suivant, figurant dans le document DP/1994/L.1 :

Point 1 : Ouverture de la session

Point 2 : Élection du Bureau

Point 3 : Adoption de l'ordre du jour

Point 4 : Organisation des travaux

Point 5 : Administrateurs nationaux spécialistes dans le domaine du développement et du virus de l'immunodéficience humaine

Point 6 : Questions diverses

II. ORGANISATION DES TRAVAUX

9. Les délibérations sur ce point se divisaient en trois parties :

- a) questions relatives aux sessions et au calendrier des travaux pour 1994;
- b) méthodes de travail;
- c) règlement intérieur.

A. Questions relatives aux sessions et au programme de travail pour 1994

Calendrier des réunions

10. Le Conseil d'administration a longuement débattu de son calendrier des réunions, notamment du lieu de réunion pour la session annuelle. Le Conseil a décidé de tenir sa session annuelle de 1994 à Genève comme le Conseil d'administration l'avait décidé dans sa décision 93/45 du 17 juin 1993. Il était toutefois précisé que cette décision ne concernait que 1994 sans préjuger des discussions futures sur la question du lieu de réunion. Le Conseil a adopté la décision ci-après :

94/2. Sessions futures du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration

Approuve le calendrier suivant de ses sessions futures, sous réserve de l'approbation du Comité des conférences et, pour ce qui est de la session d'octobre, de l'Assemblée générale :

- a) Session ordinaire du 10 au 13 mai 1994 à New York;
- b) Session annuelle du 6 au 17 juin 1994 à Genève, les questions concernant le PNUD devant être abordées au cours de la première semaine de la session et celles concernant le FNUAP et les activités de coopération technique de l'Organisation des Nations Unies au cours de la seconde semaine;
- c) Session ordinaire de trois jours commençant environ le 6 octobre 1994 à New York, dès la fin de la réunion du Groupe des 77;
- d) Première session ordinaire pour 1995 du 10 au 13 janvier 1995 à New York.

16 et 18 février 1994

11. Le Conseil d'administration a également décidé de tenir une réunion d'information informelle avec la participation des représentants résidents le 18 mars 1994.

Répartition du travail entre la session annuelle
et les sessions ordinaires

12. Les directives générales suivantes ont été adoptées pour la répartition du travail entre la session annuelle et les sessions ordinaires :

Session annuelle : Elle devrait être essentiellement consacrée aux questions importantes et aux questions présentant un large intérêt : rapport/discours annuel de l'Administrateur/Directeur exécutif concernant les ressources (sixième cycle de programmation, ressources spéciales du Programme); application de la résolution 47/199 de l'Assemblée générale; thèmes particuliers choisis lors des sessions ordinaires (par exemple l'avenir du PNUD); les activités de coopération technique de l'Organisation des Nations Unies; et, le cas échéant, des questions telles que le "nouvel Ordre du jour pour l'Afrique" et le "Rapport sur le développement humain";

Sessions ordinaires : Les programmes de pays; les questions budgétaires et administratives; les questions sectorielles, telles que le VIH et le développement; les questions régionales; les questions humanitaires; la surveillance et l'évaluation des activités et du fonctionnement des organisations; les dépenses d'appui des organisations; les contributions aux conférences et le suivi de celles-ci;

/...

Session annuelle et sessions ordinaires : Les nouvelles initiatives; l'application des décisions du Conseil économique et social; les questions relatives à l'environnement; le Bureau des services d'appui aux projets (BSP).

13. Conformément à ces directives, le Conseil d'administration est convenu d'une répartition du travail entre les trois sessions devant se tenir respectivement en mai, juin et octobre 1994 et des questions devant être discutées à chaque session. Il a été décidé que les questions intéressant le FNUAP en 1994 seraient examinées principalement lors de la session annuelle, eu égard aux préparatifs nécessaires pour la Conférence internationale sur la population et le développement qui doit se tenir du 5 au 13 septembre 1994.

14. Les questions devant être examinées en mai, juin et octobre 1994 sont récapitulées dans l'annexe.

Visites hors siège en 1994

15. Le Conseil d'administration est convenu que le bureau du Conseil déciderait des dates des visites hors siège. Le Conseil a noté que les trois visites envisagées en 1994 étaient les suivantes :

Deux visites du 25 avril au 6 mai : l'une aux Philippines et au Viet Nam, l'autre en Cisjordanie, dans la bande de Gaza et en Jordanie.

16. Une troisième visite devant avoir lieu dans la deuxième quinzaine d'août dans deux pays africains serait envisagée.

B. Questions relatives aux méthodes de travail du Conseil d'administration

17. Le Président du Conseil a fait remarquer que le Conseil d'administration nouvellement créé répondait à un besoin d'efficacité et de rationalisation. Les méthodes de travail de cette instance devraient donc être fonctionnelles et pratiques. Une certaine souplesse était nécessaire pour l'établissement des futurs calendriers de réunions et de travail. De l'avis général, le nombre de sessions ordinaires à prévoir pour une année donnée devait être fixé en fonction de la charge de travail incombant au Conseil d'administration.

18. On s'est accordé à reconnaître qu'il fallait adopter de nouvelles méthodes de travail si l'on voulait que le Conseil puisse traiter des nombreux points inscrits aux ordres du jour de ses sessions de mai, de juin et d'octobre. Référence a été faite au nouvel état d'esprit et à la nouvelle culture qui semblaient avoir commencé à se dessiner au cours de la session. On a appliqué avec succès de nouvelles procédures simplifiées pour l'adoption de décisions. D'importantes mesures pratiques visant à modifier les méthodes de travail actuellement utilisées pour l'établissement des comptes rendus et des documents ont été adoptées. Le secrétariat a pris note des propositions et des idées concrètes qui lui avaient été soumises. Les représentants ont été invités à lui présenter, par écrit et dès que possible, de nouvelles propositions relatives aux méthodes de travail, de manière à faciliter l'établissement d'une note qui permette de poursuivre l'examen de la question, pendant la deuxième session ordinaire devant se tenir du 10 au 13 mai 1994.

Comptes rendus

19. Le Président a appelé l'attention du Conseil d'administration sur le paragraphe 3 de la résolution 48/222 B de l'Assemblée générale datée du 23 décembre 1993, dans laquelle l'Assemblée : "encourage tous les organes qui ont actuellement droit à des comptes rendus à réexaminer leurs besoins en la matière, en particulier pour ce qui est des procès-verbaux, et à lui présenter leurs recommandations à sa quarante-neuvième session". Le Conseil a adopté la décision ci-après :

94/3. Comptes rendus analytiques

Le Conseil d'administration

Décide de remplacer les comptes rendus analytiques de ses sessions ordinaires par un rapport qui sera établi par le secrétariat, et où figureront également ses décisions. Ce rapport sera distribué à tous les membres du Programme quelques semaines avant la date d'ouverture de la session et sera approuvé à la session suivante du Conseil.

18 février 1994

20. Aucune décision concernant l'établissement de comptes rendus analytiques pour les sessions annuelles ne sera prise avant la session annuelle de 1994. Un représentant a suggéré que l'on s'efforce de présenter un projet de rapport à la fin de chacune des sessions qui se tiendront à l'avenir.

Documentation

21. On s'est accordé à reconnaître que les documents de session du Conseil d'administration devaient être concis, précis et axés sur des questions bien définies. En conséquence, le Conseil a adopté la décision ci-après :

94/4. Présentation des rapports

Le Conseil d'administration

Décide que les rapports du secrétariat ne devront normalement pas excéder trois pages et comprendront des sections présentant l'objectif visé, les moyens de le réaliser et la décision que le Conseil est prié d'adopter. En cas d'absolue nécessité, des renseignements supplémentaires seront présentés dans une annexe ou un additif audit rapport.

18 février 1994

Installations de conférence

22. Le Secrétaire du Conseil d'administration a fait savoir au Conseil que le PNUD avait examiné les moyens qui lui permettraient d'accueillir le Conseil,

/...

dans les locaux actuels du siège, conformément au paragraphe 21 de la résolution 48/162, annexe I, de l'Assemblée générale.

23. En allouant la moitié d'un étage du bâtiment DC-1 pour l'aménagement de la salle de réunion du Conseil, on devrait disposer d'un espace suffisant pour accueillir les membres du Conseil, un fonctionnaire d'appui par membre, des observateurs, ainsi que des membres du secrétariat. Toutefois, une salle de cette dimension, qui devrait pouvoir recevoir de 80 à 100 personnes, présenterait certains inconvénients qu'il convient de prendre en considération. La présence dans cette salle de piliers de soutènement boucherait la vue. En outre, quelles que soient les dimensions de la salle, la hauteur de plafond des pièces du bâtiment DC1 est telle qu'il faudrait installer des cabines d'interprétation simultanée plus petites que les cabines standard. Les coûts d'une telle installation s'élèveraient à quelque 800 000 dollars des États-Unis. Les coûts annuels de location des locaux où seraient relogés les services qui devront être déplacés sont estimés à environ 300 000 dollars des États-Unis. Les chiffres indiqués ne sont que des estimations préliminaires.

24. Le Conseil d'administration a également appris que les bureaux du PNUD et du FNUAP sis à New York sont actuellement dispersés dans cinq locaux distincts et que le Comité de coordination pour le choix de locaux communs, qui est présidé par le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, avait tenté de trouver, à proximité du Siège de l'Organisation des Nations Unies, un bâtiment où l'on pourrait regrouper, en l'espace de deux ans, tous les services du PNUD et des fonds associés, tous les services du FNUAP et certains services de l'UNICEF. On a proposé, à titre de solution provisoire, qu'en attendant de déménager dans de nouveaux locaux, le Conseil d'administration et l'UNICEF partagent des installations communes.

25. Le Conseil d'administration a pris acte de la déclaration faite par le Secrétaire ainsi que des prévisions de coûts qui ont été présentées. Il attend avec un très grand intérêt le résultat des délibérations que le Conseil d'administration de l'UNICEF doit consacrer au cours de la semaine à venir, à la question des lieux de réunion. Le problème des futurs locaux du siège du PNUD et du FNUAP devrait également être pris en considération et un rapport intérimaire sur la question devrait être présenté à la prochaine session ordinaire.

C. Règlement intérieur du Conseil d'administration

26. Le Conseil d'administration a procédé à un examen préliminaire de son règlement intérieur. Certaines délégations ont fait remarquer que ce règlement qui n'était pas très détaillé, n'avait pas très souvent été utilisé. On a également fait observer que la question n'avait pas un caractère d'urgence et que le Conseil d'administration pourrait peu à peu prendre la mesure des besoins qui étaient les siens dans ce domaine. Certaines délégations ont recensé des questions qui, à leur avis, méritaient examen attentif : le problème des comités permanents ou des comités spéciaux, les langues, les observateurs et le choix des lieux de réunion.

27. Le secrétariat a pris acte des différentes propositions qui ont été faites et les délégations ont été invitées à lui soumettre d'autres propositions par

/...

écrit. Le Conseil d'administration est convenu qu'il lui faudrait de nouveau revenir sur la question à ses sessions de mai et de juin. Le secrétariat a été invité à élaborer un projet de règlement intérieur qui ferait l'objet d'un examen préliminaire en mai.

III. ÉDIFICATION D'UN NOUVEAU PNUD : AGENDA POUR LE CHANGEMENT

28. Le 17 février 1994, l'Administrateur a présenté, à titre préliminaire, et sous l'intitulé "Édification d'un nouveau PNUD : agenda pour le changement", une série d'idées et de recommandations qui doivent permettre au PNUD de se renforcer et de se repositionner. Le texte de sa déclaration a été distribué.

29. À la suite de cet exposé, de nombreuses délégations ont pris la parole et les idées et objectifs qui avaient été présentés par l'Administrateur ont recueilli un large soutien. Certains représentants se sont félicités de ce que l'on ait entrepris d'examiner l'avenir du PNUD avec autant de lucidité et dans une optique aussi stimulante, et beaucoup d'entre eux attendaient avec intérêt l'examen approfondi de la question qui aura lieu à la session annuelle de 1994, une fois que les réflexions d'ensemble de l'Administrateur auront été mieux assimilées.

30. D'aucuns ont déclaré que l'Administrateur avait présenté une analyse solide, et que la direction dans laquelle il souhaitait voir le PNUD s'engager était la bonne. On a estimé que les objectifs et activités proposées étaient dans l'ensemble pertinents et concordaient avec les six domaines prioritaires énumérés au paragraphe 7 de la décision 90/34 du Conseil d'administration ainsi qu'avec les autres mandats qui avaient été précédemment confiés au Conseil.

31. Certains représentants sont convenus que des changements étaient nécessaires, qu'il fallait aller plus au fond des problèmes et mieux les circonscrire. Il était important de définir ces trois points de manière à ce qu'ils puissent se compléter mutuellement. Il importait également de tirer parti des synergies qui pouvaient exister entre les différentes composantes du système des Nations Unies.

32. Certains représentants ont déclaré qu'ils souhaiteraient en savoir davantage sur les moyens qui permettraient de traduire les stratégies d'ensemble en politiques et programmes détaillés et d'assurer, dans la pratique, l'accomplissement des tâches qui ont été confiées au PNUD et la réalisation des objectifs visés. D'autres représentants ont abordé des questions telles que les pays à économie de transition, la sécurité alimentaire durable, et les priorités de l'action sur le terrain.

33. Le Président du Conseil d'administration, résumant les débats, a déclaré que l'Administrateur avait présenté un exposé éloquent de son programme de changement. Cet exposé avait fait une vive impression sur les membres du Conseil et les idées qui y étaient exprimées avaient été généralement bien accueillies.

IV. ADMINISTRATEURS NATIONAUX SPÉCIALISTES DANS LE DOMAINE DU DÉVELOPPEMENT ET DU VIRUS DE L'IMMUNODÉFICIENCE HUMAINE

34. Le Conseil d'administration a examiné l'approbation de principe par l'ancien Conseil d'administration, au paragraphe 23 de sa décision 93/35 du 18 juin 1993, de la demande concernant la création d'un réseau de 22 postes ou plus d'administrateur recruté sur le plan national, pour appuyer le rôle du coordonnateur résident/représentant résident dans l'action menée par les pays face à la pandémie de VIH/sida. Dans sa présentation orale de la question, le secrétariat a complété les informations qui figurent dans la documentation distribuée (DP/1994/5).

35. Un certain nombre de représentants se sont déclarés en faveur de la création de ce réseau d'administrateurs nationaux dans les plus brefs délais. Quelques représentants ont ajouté qu'ils pouvaient appuyer la création immédiate du réseau, à condition que le rôle de ces administrateurs nationaux soit pleinement compatible avec le programme commun des Nations Unies sur le VIH et le sida, coparrainé par d'autres organismes dont la création avait été proposée et que la décision concernant le recrutement soit prise en concertation avec les autres organismes se proposant de coparrainer le programme.

36. D'autres représentants ont déclaré préférer que la décision soit reportée à un stade ultérieur, lorsque le Conseil disposerait de davantage d'informations sur le programme commun des Nations Unies sur le VIH et le sida coparrainé par d'autres organismes et sur l'insertion de ces administrateurs nationaux dans le programme.

37. Des consultations officieuses ont eu lieu sur cette question. Avant l'adoption de la décision, l'Administrateur assistant et Directeur du Bureau de la politique et de l'évaluation du Programme a fourni les éclaircissements qui avaient été demandés par certaines délégations :

a) La décision dont le Conseil était saisi n'engageait nullement les délégations quant à l'issue effective des négociations sur la création d'un programme commun des Nations Unies sur le VIH et le sida coparrainé par d'autres organismes. Elle affirmait simplement qu'un programme commun était souhaitable et que le Conseil voulait que sa décision soit compatible et en harmonie avec ce programme;

b) L'assurance a été donnée que les activités du PNUD seraient intégrées à celles déjà menées par d'autres programmes des Nations Unies et les complèteraient sans faire double emploi.

38. Le Conseil d'administration a adopté la décision suivante :

94/5 Administrateurs nationaux spécialistes dans le domaine du développement et du virus de l'immunodéficiency humaine

Le Conseil d'administration

Autorise l'Administrateur à pourvoir les 22 postes d'administrateur recruté sur le plan national prévus par la décision 93/35 du Conseil d'administration, étant entendu :

a) Que le Groupe de travail interinstitutions sur le VIH/sida examinera les attributions et les lieux d'affectation proposés pour ces 22 administrateurs et déclarera par écrit que les propositions formulées s'inscrivent dans une stratégie du personnel à long terme compatible avec la création d'un programme commun des Nations Unies sur le VIH et le sida, coparrainé par d'autres organismes;

b) Que les contrats seront d'une durée de six mois seulement et seront examinés par le Conseil d'administration à sa session d'octobre 1994 avant d'être renouvelés;

c) Que l'Administrateur donnera au Conseil d'administration la ferme assurance que toutes les activités du PNUD seront dès à présent et à l'avenir totalement intégrées aux activités déjà menées dans ce domaine par d'autres organismes des Nations Unies et les compléteront sans faire double emploi, et qu'elles seront pleinement compatibles avec un programme commun des Nations Unies sur le VIH et le sida, coparrainé par d'autres organismes;

d) Que le Programme des Nations Unies pour le développement s'emploiera à négocier de toute urgence la création d'un programme commun des Nations Unies sur le VIH et le sida, coparrainé par d'autres organismes et communiquera au Conseil, à sa session ordinaire de mai, de nouvelles informations sur les modalités d'intégration audit programme des activités du PNUD dans ce domaine, pour que le Conseil d'administration puisse présenter au Conseil économique et social, en juillet 1994 au plus tard, une recommandation concernant la création d'un programme commun coparrainé par d'autres organismes.

18 février 1994

V. QUESTIONS DIVERSES

39. Plusieurs membres ont fait valoir que des consultations tout à fait officieuses sur le Bureau des services d'appui aux projets devraient commencer avant la session ordinaire de 1994. Il a été convenu de laisser les délégations intéressées décider de ces consultations.

Annexe

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU PNUD/FNUAP : REGROUPEMENT DES QUESTIONS
DEVANT ÊTRE EXAMINÉES LORS DES FUTURES SESSIONS DE 1994

I. REGROUPEMENT DES QUESTIONS DEVANT ÊTRE EXAMINÉES
À LA SECONDE SESSION ORDINAIRE, 10-13 MAI 1994

POINT I : QUESTIONS D'ORGANISATION

Ordre du jour provisoire, ordre du jour provisoire annoté, liste des documents et programme de travail	DP/1994/L.2
Rapport de la première session ordinaire de 1994	DP/1994/2
Projet de règlement intérieur	DP/1994/1
Méthodes de travail du Conseil d'administration : note du secrétariat	DP/1994/54

POINT 2 : BUREAU DES SERVICES D'APPUI AUX PROJETS

Mesures prises pour préciser les modalités du transfert du Bureau des services d'appui aux projets : rapport du Secrétaire général (93/46, par. 6)	DP/1994/27
--	------------

POINT 3 : ACTIVITÉS AU TITRE DES PROGRAMMES ET PROGRAMMES
PROGRAMMES SPÉCIAUX D'ASSISTANCE

Programme humanitaire (93/11, par. 9)	DP/1994/13
Assistance au peuple palestinien (93/19, par. 5)	DP/1994/14
Le VIH et le développement	DP/1994/7

POINT 4 : QUESTIONS RELATIVES AUX CYCLES DE PROGRAMMATION

Demande du Gouvernement albanais visant à faire accorder à l'Albanie un statut assimilé à celui des pays les moins avancés (93/23, par. 1)	DP/1994/4
--	-----------

POINT 5 : PROGRAMMES DE PAYS, EXAMENS À MI-PARCOURS ET QUESTIONS CONNEXES

Programmes de pays

Quatrième programme de l'Albanie	DP/CP/ALB/4
Cinquième programme du Guyana	DP/CP/GUY/5
Cinquième programme de la République islamique d'Iran	DP/CP/IRA/5
Sixième programme du Kenya	DP/CP/KEN/6

Cinquième programme de Madagascar	DP/CP/MAG/5
Cinquième programme de la Slovaquie	DP/CP/SLO/1
Programme régional des États arabes	DP/CP/RAB/3
<u>Notes de l'Administrateur</u>	
Assistance à l'Angola	DP/1994/8
Assistance au Congo	DP/1994/21
Assistance au Togo	DP/1994/42
Assistance au Zaïre	DP/1994/43
Progrès et résultats des efforts du PNUD en Somalie	DP/1994/3
État d'avancement du cinquième programme de la République-Unie de Tanzanie (93/20, II)	DP/1994/15
Incidences sur l'exécution du quatrième programme du Soudan des conditions existant dans l'ensemble du pays (93/20, III)	DP/1994/16
Assistance à l'Union du Myanmar (93/21, par. 4 et 5)	DP/1994/17
Assistance au Cambodge	DP/1994/25
Examen du quatrième programme de la Guinée équatoriale	DP/1994/30
Rapport sur les visites sur le terrain	DP/1994/CRP.1 DP/1994/CRP.2
Rapports sur les examens à mi-parcours : rapport de synthèse	DP/1994/6
Rapports sur les examens à mi-parcours : rapport de synthèse	DP/1994/41
Examen à mi-parcours du cinquième programme de la Zambie	DP/1994/6/Add.1
Examen à mi-parcours du quatrième programme de l'Inde	DP/1994/6/Add.2
Examen à mi-parcours du quatrième programme de l'Indonésie	DP/1994/6/Add.3
Examen à mi-parcours du quatrième programme du Cap-Vert	DP/1994/41/Add.1
Examen à mi-parcours du troisième programme de la Chine	DP/1994/41/Add.2
POINT 6 : ÉVALUATION	
Rapport annuel d'évaluation, y compris sur l'étude relative à l'utilisation des résultats de l'évaluation (93/26, par. 3)	DP/1994/24

POINT 7 : AUTRES FONDS ET PROGRAMMES

Volontaires des Nations Unies (92/2, par. 5 i) et 92/35, par. 12)	DP/1994/28
Ressources des Services consultatifs internationaux de courte durée des Nations Unies (92/2, par. 6)	DP/1994/31
Fonds des Nations Unies pour la science et la technique au service du développement, Fonds autorenouvelable des Nations Unies pour l'exploration des ressources naturelles et Transfert de connaissances par l'intermédiaire des nationaux expatriés (92/2, par. 6)	DP/1994/29
Fonds d'équipement des Nations Unies : options et modalités permettant de mobiliser des ressources supplémentaires et moyens de resserrer la coopération avec d'autres institutions financières (93/32, par. 4)	DP/1994/33

POINT 8 : QUESTIONS DIVERSES

II. REGROUPEMENT DES QUESTIONS DEVANT ÊTRE EXAMINÉES
À LA SESSION ANNUELLE, 6-17 JUIN 1994

POINT 1 : QUESTIONS D'ORGANISATION

Ordre du jour provisoire, ordre du jour provisoire annoté, liste des documents et programme de travail	DP/1994/L.
Rapport de la deuxième session ordinaire de 1994	DP/1994/9
Projet de règlement intérieur	DP/1994/1

POINT 2 : RAPPORT ANNUEL DE L'ADMINISTRATEUR ET QUESTIONS CONNEXES

Rapport annuel de l'Administrateur pour 1993 :

Introduction	DP/1994/10
Principales réalisations du programme	DP/1994/10/Add.1
Annexe statistique	DP/1994/10/Add.2
Contrats de sous-traitance	DP/1994/Add.3
Principales commandes de matériel	DP/1994/10/Add.4
Rapports du Corps commun d'inspection intéressant le PNUD	DP/1994/10/Add.5

Rapport sur les mesures prises et envisagées pour donner effet à la résolution 47/199 de l'Assemblée générale (47/199, par. 51 et 93/16, par. 4) DP/1994/22

Environnement et développement (93/12, par. 8) DP/1994/11

Rôle du PNUD dans la mise en oeuvre du nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 (93/17, par. 12) DP/1994/12

POINT 3 : AVENIR DU PNUD

Avenir du PNUD DP/1994/39^a

POINT 4 : QUESTIONS RELATIVES AUX CYCLES DE PROGRAMMATION

Examen à mi-parcours : a) des aspects liés à la planification des programmes pour le cinquième cycle de programmation; DP/1994/18
b) des ressources disponibles et de la gestion financière du cinquième cycle de programmation (90/34, par. 1)

Seront examinés :

Le niveau de la réserve opérationnelle (90/34, par. 16);
L'allocation des fonds au titre du SAT-1 (91/32, par. 9)

La question des chiffres indicatifs de planification régionaux (91/30, par. 1)

La suite donnée aux paragraphes 7 et 8 de la décision 90/34 du Conseil concernant la mise en place et le renforcement de capacités nationales dans six domaines privilégiés (90/34, par. 9)

Les informations sur toute modification des données de base et de ses incidences sur le calcul des chiffres indicatifs de planification (93/22, par. 1)

Bilan des sous-catégories de ressources spéciales (91/54, par. 17) DP/1994/19

Questions relatives au sixième cycle de programmation (93/24) DP/1994/20

^a Paraîtra après la déclaration de l'Administrateur.

POINT 5 : EMBLACEMENT DU SIÈGE PNUD/FNUAP

Proposition concernant l'emplacement du siège du Programme des Nations Unies pour le développement et du Fonds des Nations Unies pour la population (93/41, par. 5) DP/1994/38

POINT 6 : FNUAP : RAPPORT ANNUEL DE LA DIRECTRICE EXÉCUTIVE ET ACTIVITÉS DE PROGRAMME

FNUAP : Rapport de la Directrice exécutive pour 1993 DP/1994/44
(I-III)

FNUAP : Plan de travail pour 1995-1998 et demande de pouvoir d'approbation des dépenses au titre des programmes DP/1994/45

FNUAP : Rapport périodique sur les activités d'évaluation DP/1994/46

FNUAP : Initiative mondiale relative aux besoins en matière de contraception et à la gestion logistique DP/1994/47

FNUAP : Mise à jour de l'étude portant examen et évaluation du FNUAP DP/1994/48

FNUAP : Mise à jour de l'étude portant examen et évaluation du FNUAP : analyse et conclusions DP/1994/48/Add.1

FNUAP : Exécution du budget de programme et projet de pays du FNUAP approuvé par le Conseil d'administration DP/1994/49

POINT 7 : FNUAP : PROGRAMMES DE PAYS ET QUESTIONS CONNEXES

Assistance au Gouvernement tchadien DP/FPA/CP/135

Assistance au Gouvernement zambien DP/FPA/CP/136

Rapport d'activité sur l'assistance au Gouvernement de la Guinée équatoriale DP/1994/50

Rapport d'activité sur l'assistance au Gouvernement rwandais DP/1994/51

Assistance au Gouvernement de la République islamique d'Iran DP/FPA/CP/137

Assistance au Gouvernement maldivien DP/FPA/CP/138

Assistance au Gouvernement philippin DP/FPA/CP/139

Assistance au Gouvernement nicaraguayen DP/FPA/CP/140

POINT 8 : ACTIVITÉS DE COOPÉRATION TECHNIQUE DE
L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

Rapport du Secrétaire général sur les activités de coopération technique de l'Organisation des Nations Unies (93/30, par. 8)	DP/1994/26
Information sur le programme de coopération technique du Département des services d'appui et de gestion pour le développement	DP/1994/26/Add.1
Autres entités et programmes menant des activités de coopération technique	DP/1994/26/Add.2
Information statistique pour 1993	DP/1994/26/Add.3

POINT 9 : QUESTIONS DIVERSES

III. REGROUPEMENT DES QUESTIONS DEVANT ÊTRE EXAMINÉES
À LA TROISIÈME SESSION ORDINAIRE, PRÉVUE DU 6 AU
10 OCTOBRE 1994

POINT 1 : QUESTIONS D'ORGANISATION

Ordre du jour provisoire, ordre du jour provisoire annoté, liste des documents et programme de travail	DP/1994/L.
Rapport de la session annuelle de 1994	DP/1994/55

POINT 2 : DÉPENSES D'APPUI DES ORGANISATIONS

Dépenses d'appui des organisations (91/32, notamment par. 33 et 93/25, par. 9 et 11). Il s'agira, entre autres, de l'examen du fonctionnement des nouveaux arrangements concernant les dépenses d'appui des organisations (90/26, par. 22 et 91/32, par. 34); conformément au paragraphe 4 de la décision 91/34, ainsi qu'au paragraphe 2 de la décision 93/6, le programme d'appui sectoriel sera examiné dans ce contexte.	DP/1994/23
--	------------

POINT 3 : PROGRAMMES DE PAYS ET QUESTIONS CONNEXES

Programmes de pays

Deuxième programme d'Aruba	DP/CP/ARU/2
Troisième programme des Bahamas	DP/CP/BHA/3
Cinquième programme des Barbades	DP/CP/BAR/5
Troisième programme des îles Vierges britanniques	DP/CP/BVI/3

Premier programme de la République tchèque DP/CP/CEH/1
Troisième programme des Antilles néerlandaises DP/CP/NAN/3
Quatrième programme du Suriname DP/CP/SUR/4
Cinquième programme de Trinité-et-Tobago DP/CP/TRI/5

Notes de l'Administrateur

Croatie DP/1994/56
Ex-République yougoslave de Macédoine DP/1994/57
Slovénie DP/1994/58

POINT 4 : AUTRES FONDS ET PROGRAMMES

Bureau des Nations Unies pour la région soudano-sahélienne DP/1994/32
(93/33, par. 5 et 7)

POINT 5 : PNUD : QUESTIONS FINANCIÈRES, BUDGÉTAIRES
ET ADMINISTRATIVES

Analyse annuelle de la situation financière, 1993, et rapport DP/1994/34
ex-post facto sur les dépenses d'appui (92/36, par. 6)

Courant net de contributions pays donateurs/pays DP/1994/34/Add.1
bénéficiaires

État financier récapitulatif concernant tous les fonds DP/1994/34/Add.2
d'affectation spéciale créés par l'Administrateur depuis 1981

Fonds d'affectation spéciale créés par l'Administrateur DP/1994/34/Add.3
en 1993

Prévisions budgétaires révisées pour l'exercice biennal DP/1994/35
1994-1995 dans les domaines ci-après :

a) Expérience acquise quant à la définition de la notion de
centre régional de service (93/35, II, par. 9);

b) Application des paragraphes 15 et 16 de la décision
93/35, II (93/35, II, par. 17);

c) Rapport détaillé sur l'expérience acquise concernant
l'octroi de contrats non permanents de courte durée, y
compris sur des consultations avec la Commission de la
fonction publique internationale (93/35, II, par. 30 et
92/37, par. 13).

Rapport du CCQAB sur les prévisions budgétaires révisées pour l'exercice biennal 1994-1995 DP/1994/36

Administrateurs nationaux spécialistes dans le domaine du développement et du virus de l'immunodéficience humaine DP/1994/59

POINT 6 : FNUAP : QUESTIONS FINANCIÈRES, BUDGÉTAIRES
ET ADMINISTRATIVES

FNUAP : Examen de la situation financière, 1993 DP/1994/52

FNUAP : Rapports de vérification des comptes DP/1994/53

POINT 7 : SUIVI DE LA CONFÉRENCE INTERNATIONALE SUR LA
POPULATION ET LE DÉVELOPPEMENT

Suivi de la Conférence internationale sur la population et le développement

POINT 8 : QUESTIONS DIVERSES
